

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 MARS 2021 (distantiel)

En présence des administrateurs présents ou représentés :

M. Norbert IFRAH Président
M. Patrick AMBROISE - DGS
Mme Céline CASTELAIN- JEDOR - DGOS
M. Jérémie CASABIELHE - DSS
M. Damien ROUSSET - DGRI
Mme Anne PAOLETTI - DGRI
M. Gilles BLOCH - INSERM
M. Yvan DE LAUNOIT - CNRS
M. Saïd OUMEDDOUR - CNAM
M. Khaled MEFLAH - LNCC
Mme Graziella FUMAGALLI - LNCC
M. Claude TENDIL - Fondation ARC
M. Xavier TROUSSARD - FHF
M. Denis FRANCK-FHP
M. Patrice VIENS - Fédération UNICANCER
M. Philippe GIRAUD - Personne qualifiée
Mme Frédérique PENAULT-LLORCA ayant donné mandat à M. Patrice VIENS - Personne qualifiée
Mme TRILLET-LENOIR ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH- Personne qualifiée
Mme Anne-Laure SAMSON - Personne qualifiée
M. Jean-Yves CAHN - Personne qualifiée
Mme Linda CAMBON - Personne qualifiée
Mme Monique RICOMES- Personne qualifiée
Mme Catherine DEROCHE- Sénatrice

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration a pu valablement délibérer.

N°	Objet	Texte	Résultat du
1	<p>Approbation du dispositif "Indépendance et Transparence »</p>	<p><i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> Le conseil d'administration, <i>Ayant pris connaissance du projet de collaboration avec l'ARIIS et les industriels, comprenant la création d'une association intitulée «FILIERE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET CANCER» dont les missions sont en substance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>de proposer des services afin de favoriser le développement de projets de réutilisation des données en cancérologie (PRC) ;</i> - <i>de promouvoir la mise à disposition des données issues d'études réalisées par les industries de santé auprès du plus grand nombre ;</i> - <i>de favoriser l'intégration de ces données dans la plateforme de données en cancérologie et des caractéristiques du projet figurant dans le dossier fourni, notamment des statuts ;</i> <p><i>Considérant que le projet revêt une importance particulière pour la réalisation de ses missions et la définition et la mise en œuvre des politiques publiques en cancérologie,</i> <i>Vu l'accord de principe voté par le conseil d'administration en date du 5 juin 2020,</i> <i>Vu le courrier conjoint du directeur général de la recherche et de l'innovation et du directeur général de la santé en date du 18 mars 2021,</i> <i>Vu l'avis favorable du comité de déontologie et d'éthique rendu le 18 mars 2021</i></p> <p>Approuve le dispositif « Indépendance et transparence » dans sa version du 19/03/2021 et présenté au conseil, qui est de nature à garantir l'indépendance et la transparence de l'INCa dans l'exercice de ses missions.</p>	<p>Votée à l'unanimité</p>
2	<p>Approbation de l'adhésion aux statuts de l'association « Filière Intelligence artificielle et cancer »</p>	<p><i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> Le conseil d'administration, <i>Ayant pris connaissance du projet de collaboration avec l'ARIIS et les industriels, comprenant la création d'une association intitulée «FILIERE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE & CANCER» dont les missions sont en substance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>de proposer des services afin de favoriser le développement de projets de réutilisation de données en cancérologie (PRC) ;</i> - <i>de promouvoir la mise à disposition des données issues d'études réalisées par les industries de santé auprès du plus grand nombre ;</i> - <i>de favoriser l'intégration de ces données dans la plateforme de données en cancérologie et des caractéristiques du projet figurant dans le dossier fourni, notamment des statuts ;</i> <p><i>Considérant que le projet revêt une importance particulière pour la réalisation de ses missions et la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de cancérologie,</i> <i>Vu l'accord de principe voté par le conseil d'administration en date du 5 juin 2020,</i> <i>Vu le courrier conjoint du directeur général de la recherche et de l'innovation et du directeur général de la santé en date du 18 mars 2021,</i> <i>Vu l'avis favorable du comité de déontologie et d'éthique rendu le 18 mars 2021,</i> <i>Vu l'accord de principe de la banque publique d'investissement France (BPIFrance) pour le financement dudit projet,</i> <i>Vu le dispositif « Indépendance et transparence » de l'INCa dans sa version du 19/03/2021 adopté par la délibération N°1 du conseil d'administration du 29 mars 2021,</i></p> <p>Approuve l'adhésion de l'INCa, en qualité de membre Fondateur public, aux statuts de l'association intitulée « Filière Intelligence artificielle et cancer » dans leur version du 08/03/2021. Le conseil d'administration prend acte et accepte que certaines dispositions de ces statuts puissent être modifiées, à condition que lesdites modifications soient mineures et n'aient pas d'impact sur les droits et obligations de l'INCa.</p>	<p>Votée à l'unanimité</p>

Fait à Boulogne-Billancourt le 29 mars 2021

Le Président
Norbert IFRAH